

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec

Volume 5, numéro 2

Mars 2008

MOT DU MINISTRE



Sam Hamad
Ministre de l'Emploi et de la

Sam Hamad Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

C'est avec plaisir que je vous présente les résultats du sondage sur la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.* La politique, rappelons-le, vise à faire reconnaître la contribution de l'action communautaire au développement social du Québec. Elle précise les relations que le gouvernement veut établir et entretenir avec le milieu de l'action communautaire ainsi que le soutien qu'il compte lui apporter.

Le but de ce sondage mené auprès des organismes communautaires financés par le gouvernement du Québec était d'évaluer la mise en œuvre de la politique. Comme vous le constaterez à la lecture de ce bulletin, le sondage a révélé un taux de satisfaction appréciable à cet égard, et ce, tant pour les organismes financés en appui à la mission globale que pour ceux financés uniquement par des ententes de service ou par des projets.

Jusqu'à présent, les éléments les plus visibles de la mise en œuvre de la politique ont été le transfert des organismes vers un ministère d'attache et la concentration du soutien financier en appui à la mission globale. En général, les actions de transfert ont été perçues de façon favorable, les organismes considérant la nouvelle situation comme plus avantageuse que la situation antérieure. Quant aux relations entre le gouvernement et les organismes communautaires, elles sont aussi perçues comme ayant connu une amélioration.

Je vous remercie, toutes et tous, de votre participation!

SOMMAIRE	
Mot du ministre	1
Contexte de l'étude	2
Méthodologie du sondage	3
Résultats obtenus	4
L'opération « transfert et concentration » Les éléments de reconnaissance	4
Les éléments de reconnaissance	5
Le respect de l'autonomie des organismes communautaires	7
La reddition de comptes	8
Les relations avec le gouvernement	8
• La satisfaction générale relativement à la mise en œuvre de la politique	8
Quelques éléments à retenir	9
Offre de formation en milieu communautaire	10
Bourses d'études de la Fondation Léa-Roback	11





Ce bulletin et les rapports d'évaluation de la mise en œuvre de la politique effectués par voie de sondage et réalisés par la Direction de l'évaluation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) sont disponibles sur le site du Ministère : www.mess.gouv.qc.ca.

CONTEXTE

Après plusieurs années d'échanges et de négociations, la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, a été adoptée en 2001 par le Conseil des ministres. L'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale a été prévue dans la politique elle-même. On y affirme que « la mise en œuvre de la politique devra être soumise à un processus d'évaluation triennal des résultats obtenus aux étapes d'implantation des orientations gouvernementales ».

Les étapes d'évaluation et le contenu du bulletin

La toute première étape devant permettre de s'engager dans le processus d'évaluation a été l'élaboration d'un plan général d'évaluation. Outre le cadre logique d'évaluation, ce plan comprend une stratégie globale d'évaluation qui se divise en deux phases :

- La première, de nature formative, comprend une première méthode de collecte de données de nature quantitative (un sondage) et une seconde méthode de collecte de données de nature qualitative (études de cas).
- Une seconde phase sera définie ultérieurement.

Ce bulletin se penche essentiellement sur les résultats du sondage (méthode quantitative) mené dans la première phase formative d'évaluation. Cette première phase vise à mesurer comment progresse l'implantation des orientations gouvernementales. Le sondage a eu lieu de juin à novembre 2005. À ce moment, le plan d'action et le cadre de référence en matière d'action communautaire avaient été déposés depuis un an.

Depuis 2005, le soutien financier du gouvernement aux quelque 5 000 organismes communautaires est en progression constante, passant de 634,7 millions de dollars en 2005-2006 à 666,7 millions de dollars en 2006-2007.

Éléments expliquant la perception des organismes à la suite de la mise en œuvre de la politique

De façon générale, une proportion notable d'organismes n'ont pas perçu de changement tant pour les éléments de reconnaissance que pour les autres éléments couverts par le sondage. Ce résultat peut s'expliquer entre autres par le fait que plusieurs organismes n'ont pas été affectés par l'opération de transfert et de concentration du soutien financier, un des éléments les plus visibles de la mise en œuvre de la politique. Une autre explication serait que plusieurs organismes communautaires avaient une connaissance plutôt limitée de la politique et pouvaient difficilement faire le lien entre celle-ci et ses effets dans leurs milieux respectifs. Considérant que la mise en œuvre de la politique s'étale sur plusieurs années, il est possible que certains organismes ne ressentaient pas encore les effets de la politique au moment du sondage.



DU SONDAGE

Le sondage a porté sur les perceptions et le degré de satisfaction des organismes communautaires à l'égard des démarches et des travaux entrepris depuis le début de la mise en œuvre de la politique. Il portait également sur les premiers effets de la politique. L'élaboration du questionnaire du sondage a nécessité une préparation importante : neuf groupes de discussion, réunissant environ cent personnes au total, ont été organisés dans plusieurs régions du Québec pour représenter une diversité de situations. Pour un rappel de la démarche d'évaluation de la mise en œuvre de la politique, veuillez consulter le *Bulletin d'information sur la politique gouvernementale*, volume 4, numéro 1, du mois d'avril 2006.

Taux de réponse

Deux catégories d'organismes ont été ciblées : les organismes communautaires soutenus financièrement en appui à la mission globale (MG) et les organismes communautaires soutenus financièrement par des ententes de service ou par des projets (ES-P).

Les organismes soutenus financièrement en appui à la mission globale ont répondu dans une proportion de 43 % (1724 répondants sur 4048) au sondage. Le taux était de 34 % (312 répondants sur 927) chez les organismes soutenus par des ententes de service ou par des projets. À la lumière de différents facteurs examinés statistiquement, les résultats sont généralisables à l'ensemble des organismes communautaires qui recevaient un financement de l'État en 2003-2004.

Les principaux ministères qui soutiennent les organismes répondants financés en appui à la mission globale sont : le ministère de la Santé et des Services sociaux (66 %), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (SACA) (15 %) et le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (9 %). En ce qui concerne les organismes répondants soutenus uniquement par des ententes de service ou par des projets, les deux ministères leur apportant le plus grand soutien au moment du sondage étaient le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec) (54 %) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (23 %).

Éléments sur lesquels portait le sondage

L'objectif du sondage était de permettre aux organismes d'exprimer leur opinion sur les points suivants :

- L'opération « transfert et concentration »;
- Les éléments de reconnaissance:
- Les comportements et les attitudes du gouvernement;
- Le respect de l'autonomie des organismes communautaires;
- La reddition de comptes;
- Les relations avec le gouvernement;
- La satisfaction générale relativement à la mise en œuvre de la politique.



OBTENUS

L'OPÉRATION « TRANSFERT ET CONCENTRATION »

L'opération « transfert et concentration » avait pour objectif de rattacher les organismes financés en appui à la mission globale (MG) à un seul lieu d'appartenance, soit le ministère ou l'organisme gouvernemental dont la mission est la plus compatible avec celle de l'organisme communautaire. Ce rattachement a entraîné une concentration du financement.

Les organismes reconnaissent généralement des effets positifs du rattachement à un seul ministère, particulièrement en ce qui a trait à trois éléments importants de la politique gouvernementale :

- une meilleure reconnaissance de la mission de l'organisme;
- une simplification des exigences en matière de reddition de comptes;
- la récurrence du financement.

Le respect de la mission est un point particulièrement crucial pour les organismes. Certains ont exprimé leurs inquiétudes quant à une possibilité éventuelle de devoir restreindre leur mission globale pour l'harmoniser avec celle du ministère d'attache.

QUELQUES CONSTATS

De grande envergure, cette opération a produit des changements pour près de la moitié des organismes répondants financés en appui à la mission globale (MG).

- Les changements ont été plus répandus parmi les organismes dont le principal champ d'action concerne la défense collective de droits, la famille, l'éducation populaire et l'alphabétisation, la pauvreté ainsi que le développement local et communautaire.
- Une proportion de 72 % des organismes visés affirment avoir été informés de l'opération « transfert et concentration » avant le début des travaux.
- Le taux de satisfaction des organismes lié à cette opération s'élève à 64 %.



La reconnaissance constitue un enjeu politique important pour les organismes communautaires. Cette reconnaissance peut prendre différentes formes. C'est pourquoi le sondage visait à déterminer quelle forme de reconnaissance les organismes souhaitaient obtenir du gouvernement.

ÉNONCÉS PRIORITAIRES

Plus de la moitié (51 %) des organismes financés en appui à la mission globale (MG) considèrent comme prioritaire l'énoncé « Votre organisme tient sa légitimité de son milieu et de sa communauté ».

Si une grande proportion (44 %) des organismes MG estiment prioritaire l'énoncé « L'expérience terrain de votre organisme est un atout important dans la compréhension de certains besoins de la population », cela est encore plus vrai dans le cas des organismes soutenus uniquement par des ententes de service ou par des projets (ES-P), puisque plus de 62 % d'entre eux perçoivent cet énoncé comme prioritaire.

Pour ce qui est de l'énoncé « Votre organisme existe pour répondre aux besoins définis par ses membres », il apparaît prioritaire pour 44 % des organismes financés en appui à la mission globale et pour 40 % des organismes soutenus uniquement par des ententes de service ou par des projets.

QUELQUES CONSTATS

Lorsqu'un changement sur les énoncés de reconnaissance est constaté depuis la mise en œuvre de la politique, les organismes sont plus nombreux à affirmer qu'il y a eu une amélioration (18 % à 30 %) plutôt qu'une détérioration (5 % à 8 %).

ÉNONCÉ	S	MG	ES-P
	nce terrain de votre organisme est un atout t dans la compréhension de certains besoins pulation.	44 %	62 %
	anisme existe pour répondre aux besoins ar ses membres.	44 %	40 %

L'énoncé « En vue de résultats à long terme, votre organisme a développé une approche globale dans son intervention » est perçu comme prioritaire par 40 % des organismes ES-P.



De façon générale, tant les organismes soutenus financièrement en appui à la mission globale (MG) que ceux soutenus financièrement par des ententes de service ou par des projets (ES-P) estiment que le gouvernement doit manifester sa reconnaissance à l'égard des organismes d'action communautaire par l'intermédiaire de comportements ou d'attitudes qui devraient se traduire, en priorité, de la façon suivante :

ÉNONCÉS PRIORITAIRES

ÉNONCÉS	MG	ES-P
Le soutien financier permettant la consolidation de l'action de votre organisme.	84 %	72 %
Le recours aux connaissances et à l'expertise de votre organisme lorsqu'il est question de développer ou de modifier des politiques ou des programmes de votre domaine.	42 %	42 %
La connaissance de votre organisme et de son milieu d'intervention.	33 %	35 %

Les deux catégories d'organismes (MG et ES-P) ont des préoccupations semblables. Toutefois, le premier énoncé a été choisi par davantage d'organismes soutenus financièrement en appui à la mission globale.

Le niveau de financement accordé par le gouvernement influence largement la perception des organismes, puisque le soutien financier est la première de leurs attentes à l'égard du gouvernement.

QUELQUES CONSTATS

- Lorsqu'un changement est constaté par rapport au soutien financier, il s'agit autant d'une amélioration (MG : 22 % et ES-P : 25 %) que d'une détérioration (MG : 22 % et ES-P : 26 %) pour les deux catégories d'organismes.
 - La perception d'amélioration est vraisemblablement liée au fait que les allocations attribuées à l'action communautaire ont été à la hausse.
 - La perception de détérioration peut être vue comme un reflet du sentiment de fragilité qui a cours actuellement relativement au financement.



L'autonomie est un concept important pour le milieu communautaire. Elle peut se définir comme la distance critique qui doit exister entre le mouvement communautaire et l'État afin que s'instaure une relation véritablement dynamique où les organismes communautaires protègent leur identité et conservent une marge de manœuvre dans les rapports qu'ils entretiennent avec les pouvoirs publics.

ÉNONCÉS PRIORITAIRES

Au regard du respect de leur autonomie, les deux catégories d'organismes estiment que l'autodétermination de leur mission, de leurs activités et de leurs orientations est un élément prioritaire (MG : 84 % et ES-P : 79 %).

ÉNONCÉ	MG	ES-P
La possibilité pour votre organisme de déterminer lui-même sa mission, ses activités et ses orientations	84 %	79 %

Le financement apparaît également comme une préoccupation particulièrement importante pour les organismes soutenus financièrement en appui à la mission globale. Ainsi, l'énoncé « L'accès à un financement de base qui n'est pas axé sur des thèmes ou des priorités gouvernementales précises » est considéré comme prioritaire par 76 % de ces organismes. Parmi les organismes soutenus financièrement par des ententes de service ou par des projets, 48 % estiment que « l'accès à des sources diversifiées de financement » est prioritaire.

Ces deux énoncés reflètent le contentieux qui existe entre les organismes communautaires et le gouvernement en ce qui a trait à leur financement. Le sondage fait ressortir l'importance pour les organismes de conserver leur autonomie

QUELQUES CONSTATS

- Dans le cas de l'énoncé portant sur l'accès à un financement de base non axé sur des priorités gouvernementales, près d'un organisme soutenu financièrement en appui à la mission globale sur cinq a mentionné une détérioration, ce qui est près du double des organismes ayant mentionné une amélioration (18 % contre 10 %).
- Chez les organismes soutenus financièrement par des ententes de service ou par des projets, c'est le contenu des ententes de service qui semble causer davantage de difficultés pour certains notamment dans le choix de leurs pratiques, clientèles, territoires, etc. parmi leurs priorités (45 %).



Moins du quart (23 %) des organismes soutenus financièrement en appui à la mission globale perçoivent des changements dans les exigences en matière de reddition de comptes depuis la mise en œuvre de la politique.

Près de la moitié de ces 23 % considèrent que les processus et exigences sont un peu ou beaucoup plus complexes, alors que le tiers de cette proportion juge au contraire que cela s'est simplifié.

Les organismes ayant un nouveau port d'attache quant à leur soutien financier sont plus nombreux à percevoir un changement négatif. Divers facteurs peuvent expliquer cette perception, dont l'état d'avancement dans l'harmonisation des pratiques administratives et l'adaptation nécessaire à la culture du nouveau ministère d'attache.

LES RELATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

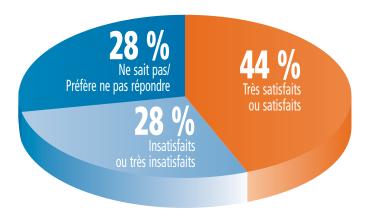
Dans les deux catégories d'organismes, lorsqu'un changement a été perçu dans les relations, on considère dans une proportion deux fois plus grande que les relations se sont améliorées.

	MG	ES-P
Relation améliorées ou très améliorées	15,7 %	22,1 %
Relation détériorées ou très détériorées	7,6 %	10,6 %

LA SATISFACTION GÉNÉRALE RELATIVEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

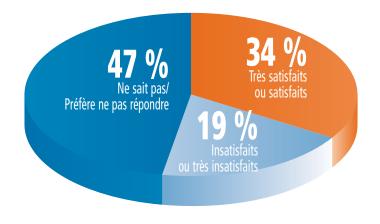
ORGANISMES SOUTENUS FINANCIÈREMENT EN APPUI À LA MISSION GLOBALE (MG)

Près de la moitié (44 %) des organismes soutenus financièrement en appui à la mission globale sont très satisfaits ou satisfaits de la mise en œuvre de la politique jusqu'à maintenant. En revanche, moins du tiers (28 %) se sont dits insatisfaits ou très insatisfaits.



ORGANISMES SOUTENUS FINANCIÈREMENT UNIQUEMENT PAR DES ENTENTES DE SERVICE OU PAR DES PROJETS (ES-P)

Pour les organismes soutenus financièrement uniquement par des ententes de service ou par des projets, le taux de satisfaction s'élève à 34 %, comparativement au taux d'insatisfaction qui est de 19 %. Toutefois, près de la moitié (47 %) des organismes sondés ont préféré ne pas répondre à cette question



QUELQUES ÉLÉMENTS A RETENIR

- On constate une forte ressemblance dans les perceptions des organismes soutenus financièrement en appui à la mission globale et dans celles des organismes qui sont soutenus financièrement uniquement par des ententes de service ou par des projets.
- Les perceptions des organismes sont généralement plus positives que négatives sur de nombreux aspects couverts par la politique, notamment en ce qui a trait au transfert à un autre ministère et à la reconnaissance.
- Certains éléments sont plus importants aux yeux des organismes. Il s'agit de l'autonomie des organismes par rapport au soutien financier. Le milieu de l'action communautaire tient à se définir autrement que par les choix gouvernementaux.
- L'évaluation révèle que les grands principes et les éléments contenus dans la politique s'inscrivent dans une perspective de continuité de l'action communautaire et demeurent au cœur des préoccupations des organismes.
- Il est essentiel de mieux faire connaître et de promouvoir la politique auprès des organismes communautaires.



OFFRE DE

FORMATION

EN MILIEU COMMUNAUTAIRE



TITRE

Des acteurs et des stratégies pour une défense des droits en milieu communautaire

OBJECTIF

Vous munir d'un coffre d'outils théoriques et pratiques grâce auquel vous pourrez concevoir, planifier et évaluer divers scénarios d'intervention communautaire en matière de défense des droits et libertés de la personne.

CONTENU

- Description de l'environnement sociopolitique dans lequel évoluent quelques acteurs-clés, comme l'État, la société civile, le réseau d'action communautaire et le réseau des institutions de protection de droits, ainsi que votre propre organisme et vous-même.
- Présentation de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (ses objectifs, ses principes directeurs, ses catégories de droits, ses recours) et de quelques outils internationaux de protection des droits de l'homme.
- Analyse comparative des composantes de la culture des droits et de celle de l'action communautaire en vue d'en dégager des pistes de collaboration interorganismes.
- Description de quelques stratégies mobilisatrices et démonstration de leur interdépendance : appropriation du pouvoir, éducation en matière de droits et libertés, représentation pour l'obtention de changements sociaux, résolution pacifique des conflits, concertation, etc.
- Expérimentation de quelques outils de planification d'un miniprojet de mobilisation citoyenne.

CLIENTÈLE VISÉE

Formateurs, intervenants, agents multiplicateurs menant un projet de défense des droits et libertés ou d'éducation en la matière, ou qui souhaitent élaborer de tels projets.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Quinze à vingt au maximum

DURÉE DE LA FORMATION

De deux à trois sessions de trois heures chacune (réparties dans le temps)

COÛT

Aucun frais

FORMATEUR

Jean-Marc Harnois Courriel: jean-marc.harnois@cdpdj.qc.ca 514 873-5522 ou 1 800 361-6477

BOURSES D'ÉTUDES

2008-2009

La Fondation Léa-Roback a pour objectif de promouvoir l'éducation comme moyen d'épanouissement et d'émancipation pour tous et de soutenir financièrement les femmes qui désirent poursuivre un projet d'études.

La Fondation attribue chaque année des bourses d'études d'un montant maximal de 3000 \$.

Les critères d'admissibilité s'inscrivent dans l'esprit et la continuité des idéaux de Léa Roback, syndicaliste et féministe. La candidate à une bourse d'études de la Fondation devra donc :

- poursuivre des études se situant entre l'alphabétisation et le premier cycle universitaire inclusivement;
- avoir besoin d'aide financière;
- témoigner d'un engagement social;
- poursuivre des études dans le but d'améliorer sa condition de vie et celle de son milieu;
- être domiciliée au Québec et avoir soit la citoyenneté canadienne, soit le statut de résidente permanente ou encore celui de réfugiée;
- ne détenir aucun diplôme universitaire reconnu au Québec.

Le formulaire de demande doit être envoyé à la Fondation, accompagné des documents suivants :

- 1. un curriculum vitæ détaillé;
- 2. deux lettres de référence, de la part de personnes actives dans des groupes de femmes, des organismes communautaires, syndicats, coopératives, garderies, etc., ou des institutions d'enseignement qui peuvent témoigner des qualités personnelles de la candidate, de son engagement et de son projet d'études : maximum deux pages par lettre;



- **3.** une lettre où la candidate explique pourquoi elle veut faire ces études : maximum deux pages;
- votre dernier Avis de cotisation T451 de l'Agence du revenu du Canada.

Les bourses attribuées doivent être utilisées au cours de l'année académique 2008-2009.

La Fondation communiquera sa décision à chaque candidate au plus tard le 30 juin. La bourse sera versée après inscription dans une institution d'enseignement reconnue.

Envoi du formulaire et des documents requis au plus tard le 1^{er} mai 2008 (le cachet de la poste en faisant foi).

LA FONDATION LÉA-ROBACK C. P. 48509, OUTREMONT (QUÉBEC) H2V 4T3

Pour tout renseignement additionnel, veuillez communiquer avec nous par téléphone, (514 606-1103), par télécopie (514 274-2363) ou encore par courriel : info@fondationlearoback.org.

Les formulaires sont disponibles sur le site de la Fondation Léa-Roback : www.fondationlearoback.org.



LOGO DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Utilisez le logo de l'action bénévole dans vos activités de promotion et de reconnaissance de l'action bénévole. Affichez-le et laissez savoir à la population que votre organisme a recours à des bénévoles, qu'il les respecte et les appuie dans leur action.



Où se procurer le logo?

- 1) Les organismes sans but lucratif et les organismes coopératifs légalement constitués doivent adresser leur demande au Réseau de l'action bénévole du Québec : www.rabq.ca.
- 2) Les établissements et les organismes gouvernementaux publics doivent communiquer avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales : www.benevolat.gouv.gc.ca.

Le Secrétariat à l'action bénévole autonome et aux initiatives sociales se fera un plaisir de vous aider dans votre démarche.

Le logo de l'action bénévole au Québec a été adopté par le gouvernement du Québec en concertation avec le Réseau de l'action bénévole au Québec.

Le Bulletin d'information sur la politique gouvernementale — L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec est publié par la Direction des communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'intention des organismes communautaires et pour le compte du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec :

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

2º étage, bureau 200 1150, Grande Allée Ouest Québec (Québec) G1S 1E5 Téléphone : 418 646-9270

Ailleurs au Québec, sans frais: 1 800 577-2844

Télécopieur : 418 644-5795 Courriel : saca@saca.gouv.qc.ca Internet : www.mess.gouv.qc.ca

Coordination

Daniel Jean, directeur Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

Serge Hamel, directeur Direction de l'évaluation

Rédaction

Ginette Beaudoin Direction de l'évaluation

Ginette Drouin-Busque Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

Arielle Hudon-Fortier
Direction des communications

Graphisme

Sonia Dufour Direction des communications

Poste publication: 40675091

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada

1e trimestre 2008 ISSN 1703-0909

© Gouvernement du Québec, mars 2008

et Solidarité sociale
Québec